Syndical mixte du bassin versant Tarn-amont

République française

Département de l'Aveyron Département du Gard Département de la Lozère

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE 2025 031

PPG des milieux aquatiques du Tarn-amont 2023-2027 : Lancement de la 4ème tranche de gestion

Le deux octobre deux mille vingt-cinq, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjouls, sous la présidence de Gilbert FAUCHER.

<u>Étaient présents</u>: Jean-Michel ARNAL, Christine BEDEL, Esther CHUREAU, Gilbert FAUCHER, Daniel GIOVANNACCI, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Pierre PANTANELLA, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Régis VALGALIER, Patrick PES

Étaient représentés :

<u>Secrétaire de séance</u> : Patrick SALSON <u>Date de convocation</u> : 26 septembre 2025

Délégués du comité synd	ical	
En exercice : 23	Présents : 12	Pouvoirs: 0
Résultat du vote		
Pour: 12	Contre : 0	Abstention: 0

Vu les statuts du syndicat mixte et notamment ses compétences relatives à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, en particulier, animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, ainsi que sa compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi),

Vu l'arrêté n°2015349-001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont,

Vu la disposition P1. Issue de l'enjeu « préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau » du SAGE Tarn-amont, demandant que les interventions sur les rivières soient encadrées par des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau (PPG),

Vu la délibération DE_2022_014 en date du 29 septembre 2022 relative à la validation du PPG des milieux aquatiques du Tarn-amont 2023-2027,

Vu la délibération DE_2022_015 portant sur la demande de la Déclaration d'Intérêt général pour le PPG des milieux aquatiques du Tarn-amont pour 5 ans,

Vu l'arrêté n°2023-053-0002 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 22 février 2023, approuvant et déclarant d'intérêt général le programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques du bassin versant Tarn-amont pour 5 ans,

Date de transmission de l'acte: 02/10/2025 Date de reception de l'AR: 02/10/2025 048-200080547-DE_2025_031-DE A G E D I Par délégation du Président, le 1er Vice-Président expose le programme de travaux liés à la gestion de la ripisylve de la 4ème tranche du PPG des milieux aquatiques du Tarn-amont, dans le respect de l'estimation annuelle des 100 000 € HT/ 120 000 € TTC, comme suit :

Cours d'eau	Communautés de communes	Communes concernées	Linéaire (m)	Secteurs
Tarnon	CC GCC	Cans-et-Cévennes	1725	Le Tarnon à l'aplomb du hameau de Vernagues
Tarnon	cc GCC	Cans-et-Cévennes et Florac-Trois-Rivières	1775	Le Tarnon à l'aplomb du hameau du Mazel
Tarn	cc Gcc	Florac-Trois-Rivières, Gorges-du-Tarn- Causses et Ispagnac	7850	De la confluence du Tarnon à la confluence du ruisseau de Bramont de Cantonnet
Tarn	CC MGC	Peyreleau, Mostuéjouls, Rivière- sur-Tarn, La Cresse, Compeyre, Paulhe, Aguessac	12550	De la confluence de la Jonte à la confluence du Lumensonesque
Cernon	CC LV	Sainte-Eulalie-de- Cernon	800	*La traversée de Sainte-Eulalie-de-Cernon
Cernon	CC LV	Lapanouse-de- Cernon	1500	La traversée de Lapanouse-de-Cernon
Cernon	CC LV	La Bastide-Pradines	800	La traversée de La Bastide-Pradines
Muse	CC MRT	Montjaux	2400	La Muse en amont et aval de Roquetaillade
Dourbie	CC LV	Nant	1700	La Dourbie à Cantobre
		Total	31100	

^{*} secteur prospecté mais ne néssecitant pas de travaux

Les secteurs de surveillance active pourront faire l'objet d'intervention en cas de problématique d'intérêt général. Les sites de stockage d'embâcles recensés dans le PPG seront également parcourus avec intervention en cas de nécessité.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Approuve le lancement de la 4^{ème} tranche du PPG Tarn-amont ainsi que son programme de travaux liés à la ripisylve,

Précise que l'autofinancement des travaux sera réparti entre les communautés de communes selon les modalités de participations financières des membres définies par délibération du comité syndical pour les actions de type 1,

Acte le lancement de la procédure de commande publique,

Décide de prendre rang auprès des financeurs pour les suites à donner et précise qu'une délibération sera prise après consultation des entreprises pour fixer le plan de financement définitif.

Précise que cette opération est intégralement rattachée à la compétence « Gemapi » du Syndicat mixte du Tarn-amont.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjouls, les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Pour le Président empêché,

Le 1er Vice-Président, Gilbert FAOCHER

Le Secrétaire de séance, Patrick SALSON

Date de transmission de l'acte: 02/10/2025 Date de reception de l'AR: 02/10/2025 048-200080547-DE_2025_031-DE

AGEDI

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le <u>02 / 10 /</u> 20<u>25</u> et publié ou notifié le <u>07 / 10</u> / 20<u>25</u>

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Date de transmission de l'acte: 02/10/2025 Date de reception de l'AR: 02/10/2025 048-200080547-DE_2025_031-DE A G E D I

